

La Gazette

de Noyant d'Allier



Journal municipal trimestriel

- Nouvelle édition -

avril 2013

N°21

Chaque commune doit, avant le 15 avril, voter son budget pour l'année en cours.

2013 (et les années qui suivront) s'annoncent difficiles pour les collectivités locales avec notamment la baisse envisagée des dotations de l'état. En 2012 pour Noyant ces aides représentaient 42% des recettes globales et sont sensiblement équivalentes au produit des taxes locales. A ce jour, nous n'avons pas encore connaissance du montant qui nous sera attribué.

Ces restrictions budgétaires ont été déterminantes dans le choix du Conseil Municipal de solliciter un report pour 2014 de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, sachant que ces nouveaux aménagements auront un coût pour les communes.

Devant toutes ces incertitudes; il devient de plus en plus difficile pour les collectivités d'établir des budgets équilibrés.

A ce jour, la MARPA a obtenu tous ses agréments. Depuis fin janvier à l'arrivée de la Directrice et à laquelle nous souhaitons la bienvenue; nous avons reçu de nombreuses personnes et familles potentiellement intéressées par ce lieu. Nous espérons maintenant pouvoir accueillir rapidement les premiers résidents dans cette maison entièrement aménagée et qui offre un espace de vie très accueillant. En moyenne, il faut compter entre 8 à 10 mois pour qu'un tel établissement trouve son rythme de



Le mot du Maire

croisière.

Avec l'arrivée du printemps; espérons des jours meilleurs pour tous !..

Michel Lafay

Sommaire:

P. 1	Édito - pharmacie
P. 2	Conseil des Sages Conseil des enfants
P. 3	Directrice MARPA Pharmacien
P. 4	Rythmes scolaires
P. 6	SICTOM
P. 6/7	Associations C'est déjà du passé
P. 8	Agenda

Plus d'infos
locales sur
noyantdallier.fr

Prochaine Gazette

Le numéro 22 de la gazette paraîtra début juillet.

La date limite du dépôt des articles est fixée au samedi 1er juin 2013.

CHANGEMENTS A LA PHARMACIE

La municipalité a organisé une manifestation à l'occasion du départ de Noëlle de Durat, pharmacienne de Noyant depuis 33 ans, et de l'arrivée de Philippe Bourgeon, Docteur en pharmacie, qui a racheté l'officine de Noyant.

Michel Lafay était entouré des élus municipaux, de Simone Billon, Maire de Châtillon et des représentants des associations de Noyant.

Il a exprimé la gratitude de toute la commune devant le dévouement de Noëlle de Durat vis à vis de la population tout au long de ces années.

Cette dernière, très émue, a redit son attachement à Noyant et sa volonté de rester dans la région. Elle a remercié Sylviane, la préparatrice en pharmacie, qui l'a accompagnée toutes ces dernières années.



Le Maire a ensuite souhaité la bienvenue à Philippe Bourgeon (voir page 3).

Des cadeaux ont été remis aux deux pharmaciens avant que tout le monde se retrouve devant le verre de l'amitié.

Echos du Conseil des Sages



Après avoir évoqué quelques petits problèmes de voirie et de voisinage, les Sages ont échangé sur la circulation sur la place du village : certains automobilistes prenant ce parking comme un raccourci pour éviter de passer par le carrefour devant le Casino. Des pistes ont été suggérées (panneaux d'interdiction, « gendarme couché », obstacles,...).

L'éclairage public a été abordé. Les sages sont sensibles aux économies d'énergie réalisées avec l'arrêt de l'éclairage après 23h comme cela se fait dans toutes les communes maintenant.

Le Conseil va réfléchir à un lieu pour la plantation du cèdre du Liban offert lors de la cérémonie des vœux.

Les élus, M. Lafay et G. Dauchat, ont donné des informations sur la vie de la commune. Ils ont invité le Conseil à poursuivre sa réflexion sur les aménagements nécessaires afin d'aménager les sentiers de randonnée pour les résidents de la MARPA.



Conseil des enfants 2013

Le conseil des enfants de Noyant-Châtillon 2013 a été installé le 1^{er} février en présence des élus des deux communes.

Existant depuis quatre ans, cette assemblée consultative est maintenant bien installée dans le fonctionnement des écoles et municipalités concernées.

C'est donc sans surprise, mais avec toujours autant de plaisir, que les Maires et Adjointes de Noyant et Châtillon ont pu de nouveau constater la qualité et la pertinence des propositions des jeunes conseillers.

Ces derniers ont tout d'abord remercié les municipalités pour les réponses apportées à certaines de leurs demandes antérieures (travaux dans la cour d'école à Noyant, panneaux de basket à Châtillon). Ils ont ensuite très logiquement proposé des aménagements et des améliorations dans leur environnement proche (école, cantine) mais ont aussi ouvert plusieurs dossiers concernant toute la commune.

De l'installation d'un bac à sable, d'un banc et de jeux géants dans la cour de Noyant en passant par des réparations de clôtures et grillages, de mobiliers scolaires et de sanitaires à Châtillon les jeunes conseillers se soucient de leur cadre de travail.

Ils pensent aussi au développement durable tant au niveau des déchets de la cantine, qu'ils souhaitent mieux composter, que de la récupération d'eau de pluie pour arroser leur jardin pédagogique.

Ils proposent d'être associés à l'élaboration des menus de la cantine dans le cadre de leur programme de sciences et, pour les plus grands, de donner la main pour débarrasser et nettoyer les tables (ces demandes seront transmises à l'association gérant la cantine scolaire). Les plus grands suggèrent de donner un nom à l'école de Noyant.

Afin d'améliorer le cadre de vie communal, ils proposent l'implantation de nouvelles poubelles sur la voie publique et l'expérimentation de « Toutounette ».



Ils suggèrent également d'organiser des rencontres avec les résidents de la MARPA : jeux de société, décoration des lieux, collecte de témoignages de la vie des anciens.

Ils proposent enfin la mise à l'étude avec le boulanger de la fabrication d'une friandise représentative de Noyant qu'ils proposent d'appeler les « noyantises » (ils auraient déjà des idées de recettes !!!).

Les représentants des deux communes ont pris note des demandes des jeunes élus.

Ils ont pu s'engager sur quelques travaux d'amélioration tout en remettant à leurs conseils municipaux respectifs le soin d'apporter des réponses aux autres propositions. Les enfants ont bien compris que tout ne serait pas forcément possible dès cette année et que leurs propositions ne relevaient pas toutes de décisions des conseils municipaux.

Le conseil a ensuite été informé de la participation de la classe

de Noyant à l'opération « Parlement des enfants ». La classe est chargée de préparer un projet de loi. Trois à quatre projets seront choisis par les parlementaires du Palais Bourbon. Un jeune CM2 élu par ses pairs (Samuel Termignon) représentera la circonscription de Moulins au parlement à Paris le 8 juin et débattrà avec plus de 570 autres députés juniors de France sur les projets choisis. Les décisions seront soumises au Parlement lui-même qui statuera.

Guy Chambefort, député de la circonscription, viendra expliquer le fonctionnement du Parlement aux élèves de Noyant en mars afin de les aider dans la rédaction de leur projet de loi.

Guy Dauchat Adjoint chargé de la démocratie locale

Conseil des enfants 2013

Châtillon – CE2

Rose Rabet
Hugo-Enzo Jacquet
Esther Termignon

Noyant – CM

Fanny Chauvet-Lartaud,
Arthur Lanne,
Enzo Tachon (nouvel élu),
Don Preenen
Enora Malleret
Samuel Termignon (sup.)

Collège :

Blanche Saint Léger
Guillaume Magne



**SYLVIE
MERCIER
RESPONSABLE
DE LA MAISON
DU BEAU
CHÊNE**

Après avoir étudié de nombreuses candidatures, la commission de recrutement a retenu celle de Mme Mercier Sylvie qui a pris officiellement ses fonctions de directrice de la MARPA.

Dès son arrivée à la Maison du Beau Chêne, elle a mis en place sa future équipe et pris de nombreux contacts avec tous les organismes afin de faire connaître la nouvelle structure (assistantes sociales, hôpitaux, EPAHD, ...).



Pour information Mme Mercier reçoit sur place les familles, du lundi au vendredi de 9h à 17h, pour tous renseignements concernant les conditions d'admission.

Marie Soubrier Ajointe aux affaires sociales

18, rue de la Mine 03210 Noyant d'Allier
tél. 04 70 47 49 91 - marpa@noyantdallier.fr

**PHILIPPE
BOURGEON
NOTRE NOUVEAU
PHARMACIEN**

Après avoir travaillé dans la production de médicaments génériques, Philippe Bourgeon a œuvré plusieurs années en Afrique dans l'importation et la répartition des médicaments pour les pharmacies de plusieurs pays, en qualité de directeur de sociétés.

Notre nouveau pharmacien entame une reconversion professionnelle dans l'officine en revenant à ses racines et souhaite orienter les activités de sa pharmacie, dont le nom sera "Pharmacie de Noyant", vers des gammes de médicaments à faible coût afin d'en faire profiter la population.

La pharmacie restera ouverte tous les jours de 9h à 12h30 et les après-midi de 15h à 19h (hors samedi dont les heures d'ouverture sont de 9h à 12h30).

En cas de fermeture, le pharmacien propose de se rendre disponible avec son n° de portable 06 30 52 96 74 pour tous les patients en particulier pour les dernières consultations du Dr Proffit.

Le nouveau pharmacien propose également un service de livraisons de médicaments à domicile.



**Ouverture de
la mairie :**

La mairie est ouverte du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ainsi que le samedi matin de 9h à 12h.

Tél. 04 70 47 21 14
mairie@noyantdallier.fr
site web : www.noyantdallier.fr



**Permanences
des élus**

Michel Lafay (Maire)

Samedi de 11 à 12h et sur rendez-vous.

Yves Petiot (Adjoint)

Sur rendez-vous le mercredi matin, le vendredi après-midi et le samedi matin.

Guy Dauchat (Adjoint)

Sur rendez-vous le mercredi après-midi et le samedi matin.

Marie Soubrier et Frédéric

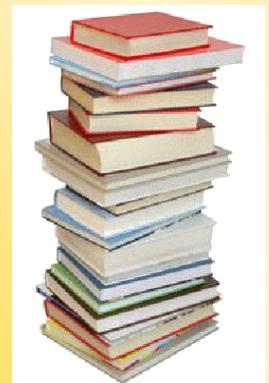
Fusil (Adjoints) sur rendez-vous.



**Relais
Bibliothèque**

**Permanences à la Mairie
de 15h30 à 17h30 les
vendredis :**

- 5 et 19 avril
- 3, 17 et 31 mai
- 14 et 28 juin



Prochaine Gazette

Le numéro 22 de la gazette paraîtra début juillet.

La date limite du dépôt des articles est fixée au samedi 1er juin 2013.

RYTHMES SCOLAIRES

La France a la journée de cours la plus chargée par rapport à la plupart des pays développés mais la semaine la plus courte (4 jours au lieu de 5 ou 6 ailleurs) et le moins de jours travaillés par an. C'est à partir de ce constat partagé que le gouvernement a légiféré.

Résumé de ce que dit le texte du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Les horaires scolaires restent globalement les mêmes sur la semaine (24h) et sur l'année pour les élèves. C'est la répartition hebdomadaire qui est étalée sur 9 demi-journées au lieu de 8 actuellement (mercredi matin travaillé) ce qui fait 45 min. de cours en moins en moyenne pour les autres jours (cours pouvant s'arrêter à 15h45 par exemple).

La pause méridienne doit être au minimum d'une heure trente minutes.

Le service des enseignants est globalement inchangé (27h par semaine) avec des modifications dans la répartition du temps hors classe (formation, concertations, ...).

Les Aides Personnalisées sont transformées en Activités Pédagogiques Complémentaires et passent de 1h30 à 1h par semaine.

Une incitation forte est faite pour que les communes organisent des activités éducatives pour les enfants qui n'auraient pas de solution de garde après la classe (par exemple de 15h45 à 16h30). Ces activités sont facultatives et ne sont pas forcément gratuites (choix des communes).

Les communes peuvent mettre ces rythmes en place à la rentrée 2013 auquel cas l'état leur verse 50€ par élève + 40€ pour certaines communes bénéficiant d'une dotation de solidarité (dont Noyant).

Si le choix est de différer l'entrée dans le dispositif à la rentrée 2014, le financement ne sera que de 45€ par élève pour les communes bénéficiant de la dotation de solidarité.

Les Conseils Municipaux de Noyant et Châtillon décident le report des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014

Leurs écoles étant en RPI, les Conseils des deux communes se sont réunis afin d'échanger sur le nouveau texte régissant les rythmes scolaires

Lors des échanges, les élus se sont interrogés sur la faisabilité humaine, matérielle et financière de la mise en place d'activités municipales dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial.

Ils ont échangé sur la position et les arguments du Conseil d'Ecole.

Chaque Conseil a ensuite délibéré séparément.

Conseil Municipal de Noyant

Il reste beaucoup d'interrogations et peu de temps avant la rentrée pour installer le nouveau dispositif dans de bonnes conditions.

Les communes n'ont pas d'obligation formelle d'organiser des activités culturelles ou sportives entre la fin des cours et 16h30.

Le coût n'est pas anodin (12 000 à 15 000€ par an pour Noyant, soit 2 à 3 points de fiscalité). Il n'est pas budgétisé pour la rentrée 2013.

Le conseil de Noyant décide de demander une dérogation pour 2013 et aménager les rythmes à partir de la rentrée 2014.

(Châtillon fera de même de son côté).

Le Conseil de Noyant émet le vœu que le financement prévu par l'état pour 2013 soit pérenne dans les années à venir.

Ce dossier mérite une étude plus approfondie et surtout une concertation avec les acteurs de l'école à partir de la rentrée.

Cette étude se fera sur la base des moyens financiers que le Conseil décidera d'y consacrer.

Des éléments du Conseil d'Ecole du 05/02/13

Le compte-rendu dans son intégralité est consultable sur le panneau d'affichage de l'école.

... Depuis le passage à la semaine de 4 jours, sans rattrapage sur les vacances, sans allègement réel des programmes et à la mise en place de l'aide personnalisée, les journées sont devenues très denses pour les élèves et les enseignants.

Les nouveaux rythmes, tels qu'ils sont présentés actuellement, présentent trop d'interrogations et d'incohérences pour être mis en place dans de bonnes conditions en 2013...

Les membres du conseil s'interrogent sur la qualité et le coût des activités municipales. Ils craignent la création d'inégalités entre communes.

Ils s'interrogent sur le recrutement pour les intervenants et s'inquiètent du taux d'encadrement qui sera plus souple que dans les centres aérés.

Les membres du conseil se demandent où se feront les activités municipales.

Les enseignants expriment leurs inquiétudes si leurs classes devaient être utilisées (agencement du mobilier, matériel, ...). Ils s'interrogent sur la possibilité de préparer leur travail dans leur classe.

...le Conseil d'école note que l'allègement du temps de classe ne modifie pas la journée globale de l'enfant...le report de ces heures au mercredi matin allonge la semaine de classe. Des parents émettent des réticences quant à la suppression de la pause du milieu de semaine...

...le Conseil d'Ecole Extraordinaire s'exprime en faveur d'un report à la rentrée 2014 qui doit se préparer dès aujourd'hui...un allègement de la journée ne peut-être envisagé sans repenser au préalable les programmes.

Quelques pères :

Avant 2008, la majorité des écoles en France travaillaient 26h par semaine, étalées sur 9 demi-journées, dont le samedi matin. Par dérogation, des écoles avaient adopté un rythme de 4 journées de classe à condition de rattraper les heures perdues sur les vacances scolaires (trois semaines de vacances en moins). C'était le cas du RPI Noyant Châtillon.

En 2008, sans concertation, Xavier Darcos a imposé à toutes les écoles un rythme de 4 jours sans récupération sur les vacances. Le ministre suivant, Luc Chatel, a remis en cause les quatre jours sous la pression des chrono biologistes et des acteurs de l'école (syndicats d'enseignants et fédérations de parents d'élèves). A partir de 2011, il a mis en place une commission sur les rythmes scolaires qui a travaillé notamment sur le retour à 9 demi-journées par semaine. Son successeur, Vincent Peillon, a repris ce dossier qui semblait faire consensus et c'est au bout de 7 mois de concertation qu'il a fait publié un nouveau texte régissant les rythmes scolaires (voir ci-contre).



Une poubelle plus légère, c'est facile !

Pour diminuer votre production d'ordures ménagères, retrouvez dans cet article quelques rappels et des conseils supplémentaires.

Triez vos déchets recyclables

Pour trier vos emballages recyclables, vous disposez de bacs jaunes ou de colonnes de tri. Il vous suffit d'y déposer tous les déchets recyclables, tels que les bouteilles, bidons et flacons en plastique, les papiers et cartons propres, les briques alimentaires, les boîtes de conserves et les canettes.

Attention : pour le verre, les pots, bocaux et bouteilles sont uniquement collectés par apport volontaire dans les colonnes à bandeaux verts disposées à plusieurs endroits de la commune.

Faites du compost

Ne jetez plus vos déchets de cuisine et de jardin dans votre poubelle habituelle, faites-en du compost, qui servira d'engrais pour vos plantations !

Le SICTOM Nord Allier met à disposition des usagers qui

le souhaitent un composteur individuel d'une capacité de 300 litres (15 euros) ou 600 litres (25 euros). Pour en obtenir un, il suffit de remplir le bon de réservation ci-dessous (ou téléchargeable sur www.sictomnordallier.fr) et nous le renvoyer. Dès réception de votre commande, un mail de confirmation vous sera communiqué avec les modalités de retrait.

Actuellement, sur les 380 foyers de Noyant, 16 sont équipés de composteurs. Pour atteindre l'objectif de 10%, 22 composteurs doivent encore être acquis par les habitants. Alors n'hésitez pas à en commander un !

Amenez vos déchets spécifiques à la déchèterie

Ce sont les déchets dangereux ou volumineux (produits chimiques, électroménager, encombrants...). Pour vous en débarrasser, rendez-vous à la déchèterie. Celles de Bourbon-l'Archambault et de Coulandon sont ouvertes du mardi au samedi, de 9h à 12h30 et de 13h45 à 17h30.

La déchèterie mobile passe deux fois par an sur les communes qui ne sont pas équipées d'une déchèterie fixe (calendrier téléchargeable sur www.sictomnordallier.fr).

Pour plus d'infos, rendez-vous sur www.sictomnordallier.fr, rubrique « Documents en ligne ».

Venez visiter le site du SICTOM à Chézy le dernier jour ouvré (lundi au vendredi) de mars à octobre et découvrez comment sont traités vos déchets (enfouissement et centre de tri).

Pour vous inscrire, appelez le 04 70 46 77 19.

Bon de réservation composteur

A remplir et à renvoyer à : SICTOM Nord Allier - RD 779 - « Prends-y-garde » - 03230 CHEZY

Vous ne payez rien à la réservation ni au retrait du composteur, une facture vous sera adressée.

Jours de retrait : du lundi au vendredi de 9h à 16h15 (non stop) au SICTOM Nord Allier. Pensez à vous munir d'un justificatif de domicile pour retirer votre composteur.

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Commune :
Téléphone* : / / / /
Courriel* :@.....
(afin de limiter les envois de papiers et les coûts associés)

1/ Combien de personnes composent votre foyer ? *

2/ Superficie totale de votre terrain :
.....

Ces informations ne seront en aucun cas communiquées.

Le à

Signature :

Tarifs	
Composteur en bois 300L :	15€
Composteur en bois 600L :	25€



Villages Vivants 2013

PROGRAMME

Villages Vivants est une association à but culturel de Noyant d'Allier

Noyant d'Allier

Samedi 26 janvier 20h30
SOIREE CELTIQUE



"The SHIELS" jonglent entre reprises et compositions originales et allient formidablement musique traditionnelle celtique, jazz et musique actuelle.
tarif : 7€ - réservation possible
04 70 47 20 95

Samedi 9 mars 19h
SOIREE ASIATIQUE

Repas et animations pour fêter l'année du serpent.
réservations obligatoires
04 70 47 20 95 - 04 70 47 33 34
tarif : 25€



Jeudi 9 mai 20h30
FESTIVAL JAZZ

LALALA NAPOLI
...Un voyage offrant des mélodies explosives qui chantent la joie de vivre...

CINE DIMANCHE

En collaboration avec la ComCom Bocage Sud, des séances de cinéma gratuites seront testées le dimanche après-midi.



26 mai BALADE CURIEUSE

Balade à la découverte des plantes qui se mangent ou qui guérissent.
sur réservation : 04 70 47 20 95



11-18 août EXPO ARTS MÊLES



Plus de cent cinquante œuvres exposées dans la chambre chaude de la mine.
Entrée libre
infos : 04 70 47 33 34

Dimanche 11 août
BROC'ART

Sur le carreau de la Mine vide atelier d'artistes.

Entrée libre
infos : 04 70 47 33 34



Dimanche 6 octobre
BALADE CURIEUSE



Balade à la découverte des champignons aux alentours de Noyant.

Sur réservation
04 70 47 20 95

ATELIER « ARTS MÊLES »

Les mardis après-midis.
Atelier de création artistique



...ASSOCIATIONS



Club « Amitié Noyantaise »

L'assemblée générale s'est déroulée en présence de Michel Lafay, maire.

Le rapport moral détaillait les activités du club : réunions les 2ème et 4ème jeudi du mois, assemblée générale suivie du repas et club l'après midi, un repas par trimestre et les anniversaires souhaités chaque fin de trimestre.

A l'élection du tiers sortant : Bernadette Cante, Renée Lecoq et Maryse Liaudois étaient réélues.

Les comptes, vérifiés par la commissaire aux comptes, ont été adoptés à l'unanimité.

Suite à la démission de la présidente, de la vice-présidente et de la trésorière, la

mise en place du nouveau bureau était laborieuse.

Après plusieurs tours de table, la nouvelle formation est la suivante :

Président d'honneur Michel Lafay,

Présidente Maryse Liaudois

Secrétaire Paulette Bogacz

Trésorière Nicole Bogacz

Membres Bernadette Cante, Jacqueline Chaubiron, Renée Lecoq.

Commissaire aux comptes Marie - Jeanne Symphorien.

La galette des rois offerte par le restaurateur local a été très appréciée.

En 2013, les activités sont reconduites. La réception du club de Châtillon aura lieu jeudi 14 mars, avec la dégustation des beignets.

Le concours de belote est programmé jeudi 18 avril.

Nicole Bogacz

LES DEBREDINADES

Centre Social
SOUVIGNY

Après St Menoux en 2009, Chemilly en 2010, Autry-Issards en 2011, Meillers-Gipcy en 2012, c'est au tour

de Châtillon et Noyant d'accueillir cette année les cinquièmes Débredinades du Centre Social de Souvigny, le 6 juillet.

Les Débredinades, c'est quoi ?

A l'origine, l'idée était de faire se rencontrer les différentes associations des communes du Centre Social de Souvigny afin de faire connaissance, d'échanger et de présenter les activités respectives. Au fil du temps, la formule a évolué en une journée festive entre associations du territoire. Le 6 juillet prochain la journée débutera vers 10 H par une balade de 6 Km au départ de la salle polyvalente de Noyant, empruntant des voies très prisées des randonneurs et vététistes pour arriver au parc du lavoir à Châtillon où le déjeuner sera pris en commun autour du four à pain allumé pour la circonstance et après que les lavandières aient présenté une démonstration de leur savoir faire d'antan. Tous les participants reprendront ensuite leur chemin pour remonter en direction de la Rue de la Mine où plusieurs activités seront proposées ; pétanque au stade, belote à la MARPA, visite de la Mine, de la Pagode, découverte de la boutique du Petit d'Asie et pourquoi pas faire un tour de vélo rail. En fin d'après-midi, rendez-vous sera donné sur l'espace arrière de l'école où la journée se terminera par un apéritif suivi du dîner avec en clôture le groupe moulinois "La Milka" qui se produira sur scène pour le plus grand plaisir de chacun.

Maurice Chalmin

C'EST DEJA DU PASSE...



La collecte "téléthon" a été 666€48 résultant de la mobilisation des associations Noyantaises mais aussi des donateurs.



VŒUX 2013

Les élus ont présenté leurs voeux devant une salle des fêtes bien remplie. L'occasion également d'annoncer le résultat du concours des maisons fleuries.

Un cèdre a été officiellement offert par un village libanais dans le cadre de l'opération "Colis de la vie". Le Maire de Noyant et ses adjoints ont récapitulé les dossiers importants de l'année passée et ouvert les perspectives municipales pour 2013.



SOIREE CABARET CONCERT AVEC LES SHIELS

Les Shiels ont enthousiasmé un public venu nombreux à l'invitation de Villages Vivants pour sa soirée cabaret.

Tracey, Ruby et Ewan ont présenté un répertoire varié, allant de la poésie celtique de "Born to die" aux tonalités plus "rock garage" des dernières compositions.

La voix chaude et limpide de Tracey et la virtuosité vocale et instrumentale d'Ewan ont conquis les 150 spectateurs pendant plus de deux heures avec des chansons tristes, drôles, folkloriques, un peu folles... The Shiels seront en résidence pendant le festival "Jazz dans le Bocage" avec deux musiciens maliens et sont programmés en concert le 11 mai au Theil.



CINE DIMANCHE

Une cinquantaine de personnes ont assisté à la première séance de "ciné dimanche" à l'initiative de Villages Vivants et grâce à la logistique de la comcom Bocage Sud.

Le premier film présenté, "Le prénom" avec Patrick Bruel, a suscité l'intérêt du public, incitant "Villages Vivants" à renouveler l'expérience dans les mois qui viennent.

Un bel encouragement pour Thierry Eumont-Camus chargé de l'opération au sein de l'association.

JAZZ DANS LE BOCAGE A NOYANT LE JEUDI 9 MAI AVEC ELBASAN TRIO ET LALALA NAPOLI

Villages Vivants s'embarque à nouveau avec Jazz dans le Bocage pour une chaude soirée musicale, rendez-vous incontournable du printemps depuis plusieurs années.



ELBASAN TRIO

Le trio Elbasan, fondé par Thierry Vaillot est l'expression d'un métissage entre le jazz et les musiques tsiganes, qui puise son inspiration aux origines slaves, indiennes et méditerranéennes de ces cultures.



LALALA NAPOLI

Lalala Napoli est une invitation... à bord des racines napolitaines de François Castiello, accordéoniste de Bratsch. Un voyage de la tête aux pieds offrant des mélodies explosives qui chantent la joie de vivre et le partage sans retenue.



30 mars :

- **Carnaval des enfants**
(Comité des fêtes)

1er mai :

- **Fête des mineurs**
(Musée de la Mine)

9 mai :

- **Soirée Jazz**
(Villages Vivants)

10 et 11 mai :

- **Marché aux plants**
(Parents d'élèves - école)

19 mai :

- **Balade printanière**
(Comité des fêtes)

26 mai :

- **Balade curieuse**
découverte des plantes
sur réservation au 04 70 47 20 95
(Villages Vivants)

Atelier Villages Vivants
Arts Mêlés mardis 14H30
Salle des Fêtes

Encore plus d'infos
locales sur
www.noyantdallier.fr



BALADE PRINTANNIÈRE

La balade printanière du Comité aura lieu le 19 Mai après-midi, à pied, à cheval, ou en VTT avec étape goûter et verre de l'amitié au retour.



CENTRE SOCIAL DE SOUVIGNY

Le Comité des Fêtes de Noyant se mobilise avec les associations de "Châtillon", "Gipcy", "Autry-Issards" pour la journée des "Débredinades" du 6 Juillet (voir article page 6).



Marché aux plants « 2ème édition » A noyant



vendredi 10 mai de 16h45 à 19h dans l'école

Samedi 11 mai de 9h 30 à 13h sur la place de l'église

Vente de plants de légumes, plantes aromatiques et d'ornement, réalisés en partie par les enfants des écoles de Noyant et de Châtillon.

Événement organisé par l'association Le Sourire des Ecoles.

Venez nombreux!